

Ordonné: De le déposer aux archives.

13.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ième et 3ième lectures un règlement concernant les édifices sur la rue Bishop, ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'échevin WARD, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue et que le Conseil procède maintenant à l'étude dudit règlement en deuxième et troisième lecture.

Sur ce, le Conseil procède à l'étude dudit règlement en 2ième lecture.

Et les sections 1, 2, 3 et 4 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin WARD, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est:

Résolu: Que ledit règlement soit lu une troisième fois.

Ledit règlement est alors lu une troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin WARD, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au Greffier de la Cité pour qu'ils y apposent leurs signatures.

14.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ième et 3ième lectures un règlement à l'effet de prohiber l'érection d'écuries dans certaines parties de la Ville,

Sur proposition de M. l'échevin DUBEAU, appuyé par M. l'échevin ROUX, il est

Résolu: Que ledit projet de règlement soit référé à la Commission Spéciale nommée pour la révision des règlements concernant les édifices.

15.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ième et 3ième lectures un règlement concernant la construction des édifices sur la rue Anger, ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'échevin JUDGE, appuyée par M. l'échevin EMARD, il est

Résolu: Que la Règle 79 des Règles du Conseil soit suspendue et que le Conseil procède maintenant à l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en deuxième lecture, et

Les sections 1, 2, 3 et 4 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin Judge, appuyée par M. l'échevin EMARD, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu pour la troisième fois, et il est agréé.

Sur proposition de M. l'échevin Judge, appuyée par M. l'échevin EMARD, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au Greffier de la Cité pour qu'ils y apposent leurs signatures.

16.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ième et 3ième lectures un règlement à l'effet d'amender le règlement No. 296 concernant les marchés,

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

16.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ième et 3ième lectures un règlement à l'effet d'amender le règlement No. 401, re: circulation, ledit règlement est en conséquence lu une 1ère fois.

Sur proposition de M. l'échevin TETREAU, appuyée par M. l'échevin CLEMENT, il est

Résolu: Que la Règle 79 des Règles du Conseil soit suspendue et que le Conseil procède maintenant à l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en deuxième lecture, et

Les sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin TETREAU, appuyée par M. l'échevin CLEMENT, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

On motion of Ald. WARD, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

Resolved: That rule 79 be suspended and that the Council do now proceed to consider said by-law in second and third reading.

The Council thereupon proceeded in second reading.

And sections 1, 2, 3 and 4 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time.

On motion of Ald. WARD, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. WARD, seconded by Ald. LECLAIRE, it was.

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.

14.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit the erection of stables in certain parts of the City,

On motion of Ald. DUBEAU, seconded by Ald. ROUX, it was

Resolved: That said draft of by-law re referred to the Special Committee appointed to revise the buildings by-law.

15.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate building on Anger street, said by-law was accordingly read a 1st time.

On motion of Ald. JUDGE, seconded by Ald. EMARD, it was

Resolved: That rule 79 be suspended and that the Council do now proceed to consider said by-law in 2nd and 3rd reading.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading.

And sections 1, 2, 3 and 4 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time.

On motion of Ald. JUDGE, seconded by Ald. EMARD, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. JUDGE, seconded by Ald. EMARD, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.

16.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 296 re: Markets, said by-law was accordingly read a first time.

17.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 401 re: traffic, said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. TETREAU, seconded by Ald. CLEMENT, it was

Resolved: That rule 79 be suspended and that the Council do now proceed to consider said by-law in 2nd and 3rd reading.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading.

And sections 1 and 2 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time

On motion of Ald. TETREAU, seconded by Ald. CLEMENT, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. TETREAU, seconded by Ald. CLEMENT, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.